



GAS

Groupe Accueil et Solidarité

Lettre d'information

L'actualité de l'association, du droit d'asile et des réfugiés

N°15 - MARS 2008

AIDEZ- NOUS À SOUTENIR LES RÉFUGIÉS !

Vos dons sont toujours précieux dans l'exercice de notre action.

Aidez-nous à :

- ♣ accueillir des réfugiés
- ♣ les accompagner dans leur demande d'asile
- ♣ leur trouver un hébergement
- ♣ leur fournir des objets de première nécessité
- ♣ favoriser leur intégration par la langue française, le travail...
- ♣ sensibiliser l'opinion publique à la question du non-respect des droits de l'homme dans le monde, qui oblige des milliers de personnes à quitter chaque année leur pays

Adressez vos dons à :
Groupe Accueil et Solidarité
17 pl. Maurice Thorez
94800 VILLEJUIF

Actualité du
GAS p.1

Sommaire

Situation en France p.2
Le droit d'asile en Europe p.3
Actualité des réfugiés dans le monde p.4

Brocante

Samedi 29 mars
10 h - 18 h



Dans les locaux du GAS,
17 place Maurice Thorez
94800 Villejuif

Rencontre avec les familles logées

Nous nous sommes retrouvés le 26 janvier dernier autour d'un repas à Villejuif, réunissant toutes les personnes logées par le GAS, les bénévoles, et des amis de l'association. L'occasion d'échanger un peu, mais aussi de rencontrer les nombreuses nouvelles familles que nous avons logées depuis 2007.

La journée fut conviviale, loin des difficultés et des tracasseries administratives de chacun !

Un rayon de soleil a permis aux plus petits de pouvoir taper le ballon et de prendre la pose devant l'objectif...



Logements du GAS : une belle progression

Nous l'avions déjà dit : le logement est la première difficulté que rencontrent les réfugiés. En effet, n'ayant pas le droit au travail durant tout le temps que dure leur procédure de demande d'asile, ils sont sans ressources et donc, dans l'impossibilité de se loger. Le logement nous tient à cœur et nous avons tenté de développer tout particulièrement cette problématique, ce dès la création du GAS. L'année 2007 a vu une belle progression : on compte aujourd'hui 15 logements temporaires dans trois départements, auxquels s'ajoutent les logements durables que propose Accueil et Soutien, notre association jumelle.

Dans le 92, nous obtenons de nouvelles ALT (Aides au Logement Temporaire) à condition de reloger les réfugiés issus des CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) de ce département. D'autre part, la réussite de cet habitat d'insertion dépend étroitement de l'accompagnement et nous sommes en manque d'accompagnateurs. Il nous faut donc de nouveaux bénévoles mais aussi, et c'est essentiel pour obtenir des logements de sortie, un travailleur social. Nous avons prévu une demande de subvention et nous nous interrogeons sur l'opportunité d'embaucher sans attendre l'aide des départements.

Nous aidons aussi à l'emménagement dans le nouveau logement par des dons de meubles. Nous avons appris avec intérêt la tentative du département d'Ille-et-Vilaine d'apporter une aide aux réfugiés avec un prêt remboursable allant de 500 à 3000 € afin de pallier aux frais de caution et d'ameublement. Espérons que cela fasse des émules dans les autres départements !

A la recherche de visiteurs pour la zone d'attente

Depuis quelques mois nous vous parlons de nos déplacements dans la zone d'attente d'Orly. Voilà comment se déroule un déplacement-type.

Lorsque la permanence de l'Anafé (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers) nous appelle, nous devons nous rendre sur place, dans la journée sinon, il y a un risque que les personnes maintenues soient réacheminées. Les raisons du déplacement sont diverses. Nous pouvons être amenés à faire signer un recours à un demandeur débouté par le ministère quant à son entrée sur le territoire, à préparer des personnes à l'entretien OFPRA, ou tout simplement à effectuer une visite et relever les dysfonctionnements, tout cela dans l'urgence. Il faut établir le contact avec la personne - parfois méfiante - , la laisser raconter son parcours, trouver un traducteur si besoin et faire les photocopies et fax nécessaires. Il est aussi difficile de ne pas prendre un peu de temps pour répondre aux sollicitations des autres maintenus. Dans la majeure partie des cas, les étrangers n'ont pas toutes les garanties nécessaires pour pouvoir entrer (passeport, visa, attestation d'hébergement, argent...). Il faut ensuite retourner au GAS afin d'envoyer les fax si cela n'a pas pu être fait avant. Notre petite équipe est un peu juste pour assurer les aller-retour sur Orly de façon régulière, aussi nous avons encore quelques cartes de visiteurs à pourvoir alors n'hésitez pas à nous contacter ! Plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions assurer une présence régulière sur Orly et en tirer les conclusions nécessaires en terme de bilan, d'observations et de ... revendications.



Afflux de demandeurs d'asile

Depuis la mi-décembre, le nombre de demandeurs d'asile, notamment somaliens et tchétchènes, a connu une brusque accélération. Résultat : la ZAPI 3 (Zone d'Attente pour Personnes en Instance) et ses 164 places a rapidement affiché complet et les personnes arrivées ont dû passer jour et nuit dans les salles de transit des aéroports, dans des conditions d'hébergement plus que précaires. Une nouvelle salle a été ouverte, ZAPI 4, dans laquelle sont alignés une centaine de lits métalliques, séparés de 20 cm environ et pourvus de matelas très minces. Il n'y a pas de cloisons, pas d'intimité et l'accès aux sanitaires, aux soins médicaux ou encore au téléphone se révèle difficile. L'Anafé a dénoncé les conditions inhumaines de maintien dans ces zones et s'est efforcée de faire respecter la loi.

L'OFPPRA, qui jusque là, accordait le statut de réfugié aux Tchétchènes a changé d'optique et bon nombre d'entre eux ont vu leur demande rejetée sous couvert de « manifestation infondée ». Cela est étonnant compte tenu de la situation actuelle en Tchétchénie et dans le Caucase russe.

Rébellion dans les centres de rétention administrative

Fin décembre, les centres de rétention ont connu de nouveaux conflits. Les 120 détenus du Mesnil-Amelot ont protesté contre les conditions de leur détention. Le 3 février au CRA de Vincennes, deux des détenus se sont réunis pour écrire une lettre au commandant du centre. La police a voulu isoler la personne qu'ils jugeaient être à l'initiative de cette lettre. Des altercations ont eu lieu, deux personnes ont été mises en isolement, une autre a eu le doigt cassé.

Plus largement, cela met en évidence le sort qui est fait aux personnes sans papiers dans ce pays. Ces détenus sont des travailleurs, qui le plus souvent ont des charges familiales, en France ou au pays.

Accueil des demandeurs : la France épinglée

Le 26 novembre 2007, la Commission Européenne publiait son rapport évaluant la mise en œuvre de la directive de 2003, « relative à des normes minimales d'accueil pour les demandeurs d'asile », par les Etats membres. Cette directive avait pour but de contribuer à ce qu'en matière de droit d'asile, des règles identiques soient appliquées dans toute l'UE. Si la Commission reconnaît satisfaisante la façon dont la directive a été transposée dans la majorité des Etats, elle souligne qu'il n'en va pas de même pour ce qui est des droits sociaux, laissés largement au pouvoir discrétionnaire de chacun.

D'autre part, le rapport n'est guère favorable à la France dans la mesure où il recense de nombreuses irrégularités : prestations financières insuffisantes, accès à la scolarité limité, refus du droit au travail, pénurie des places disponibles pour les demandeurs d'asile... Certains délais ne sont pas respectés, comme la remise au demandeur dans les 3 jours, de l'accusé réception de sa demande d'asile.

En réponse à ce rapport, le Commissaire européen à la Justice, la liberté et la sécurité, Franco Frattini, a annoncé son intention de « proposer des modifications à ajouter à la directive afin de répondre à ces questions en 2008 », ceci après l'élaboration du Livre vert sur le futur régime d'asile européen commun, inspiré, entre autres, des conclusions de ce rapport.

Sangatte : un fiasco total



« Il y a plus de migrants dans la nature aujourd'hui qu'à l'époque de Sangatte, j'en suis convaincu » explique aujourd'hui Daniel Vaillant, ancien Ministre socialiste de l'Intérieur, relevant ironiquement que « celle qui s'en sort le mieux dans l'histoire, c'est la Grande Bretagne ».

Depuis la fermeture du centre, les migrants sont retournés dans la rue, dans les bois jouxtant le port où ils s'entassent dans des abris de fortune : quelques hectares qui ont pris le nom de « jungle ». La police y débarque, détruit les abris, contrôle, emmène les migrants en situation irrégulière au centre de rétention de Coquelles et les relâche deux jours plus tard ; ils sont inexpulsables, venus de pays en guerre.

Les résultats de M. Hortefeux...

Dans une interview accordée au Figaro Magazine en janvier, Brice Hortefeux, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Co-développement, fait une drôle d'analyse de son bilan chiffré pour 2007. Outre le fait qu'il se félicite de la baisse du nombre de clandestins, il assure que la France « demeure accueillante aux vrais réfugiés politiques », tout en reconnaissant qu'elle n'est plus le premier pays d'accueil. Il est vrai que le taux global d'accord des statuts a augmenté, puisqu'il est passé de 19,5% en 2006 à 29,9% en 2007. Mais il ne faut pas oublier que la demande d'asile a, elle, beaucoup baissé (-15% sur la même période), que 30% des demandes passent par le filtre précaire des procédures prioritaires et enfin, que la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) a été obligée d'annuler près de 20% des décisions de l'OFPPRA.

Des travailleurs sociaux en garde à vue !

La politique répressive à l'encontre des migrants touche désormais les travailleurs sociaux ! Non content de restreindre les droits des étrangers, le gouvernement se lance dans une intimidation vis à vis de ceux qui tentent de leur venir en aide. Le 19 novembre 2007, deux salariées de France Terre d'Asile ont été interpellées à leur domicile. Fouille au corps, perquisition, saisie de leur ordinateur personnel, transfert avec les menottes dans le Pas-de-Calais, maintien en garde à vue... ; ce traitement musclé avait pour but de vérifier, selon le Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, si elles s'étaient rendues complices d'aide au séjour irrégulier. Il conclura à une générosité « mal placée ». Ces méthodes témoignent pour le moins d'une dérive inacceptable. Prochaine étape ?

La loi sur l'Immigration discriminatoire selon la Halde

Selon la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité), plusieurs dispositions de la loi relative à la maîtrise de l'immigration, de l'intégration et de l'asile, promulguée le 20 novembre 2007, « méconnaissent des directives européennes ou des conventions internationales auxquelles la France est partie » et revêtent « un caractère discriminatoire ». Le Conseil Constitutionnel a cependant validé la loi, mais il faut savoir qu'il ne contrôle pas la conformité des lois aux textes internationaux.

Ministres notés: des critères inquiétants

Dans un communiqué en date du 4 janvier, Amnesty International dit s'inquiéter de l'utilisation comme critère de notation du travail de Brice Hortefeux, du nombre d'étrangers en situation irrégulière reconduits dans leur pays. « AIF a rappelé que le droit d'asile est un droit fondamental qui ne peut souffrir aucune exception et que la France est tenue d'en assurer le respect, indépendamment de toute autre considération ».



En Suisse, on fête l'indépendance du Kosovo

La Suisse abrite aujourd'hui près de 200 000 Kosovars, c'est la deuxième communauté étrangère après les Italiens. Arrivés par vagues dans le milieu des années 60 ; ils sont détenteurs d'un permis de séjour. Quelques uns ont le statut de réfugiés, ou sont naturalisés. Bien intégrés, ils ne songent pas à repartir, bien que leur taux de chômage atteigne 22% (contre 7% pour les Suisses du même âge). La communauté kosovare suisse a vivement fêté l'indépendance proclamée le 17 février dernier.



Depuis, de nombreux heurts ont éclaté en Serbie, ainsi que dans la province serbe du Kosovo. La communauté internationale, bien déterminée à piloter cet indépendance, entend tout faire pour contenir cette violence et éviter qu'elle ne contagione le reste des Balkans.

La Suède, un modèle parfait ?

Jusqu'ici tout va bien... C'est en ces termes que l'on pourrait résumer le modèle d'intégration à la Suédoise... En à peine 30 ans, ce pays est devenu multiculturel puisque 13% de ses habitants sont nés à l'étranger (contre 8% en France). L'an dernier le pays a accueilli 95 000 personnes de 169 nationalités différentes. Toute la politique était fondée sur l'assimilation, jusqu'à ce que dans les années 70, une loi érige « l'égalité, la liberté des choix et la coopération » en valeurs centrales. Depuis, le royaume les encourage à s'organiser en associations culturelles et offre aux enfants la possibilité d'apprendre leur langue d'origine à l'école. Question administration, aujourd'hui, 85% des dossiers sont traités dans les six mois. En 2006, 45% des demandeurs d'asile et plus de 90% des candidats au regroupement familial ont obtenu un permis de séjour permanent.

Seul bémol : des problèmes de discrimination subsistent en matière d'emploi et de logement. Par ailleurs, la Suède commence tout juste à ouvrir les yeux sur la ghettoïsation des banlieues qui s'accélère. Les émeutes de 2005 en France ont produit un électrochoc et depuis, la réflexion sur l'intégration s'est accélérée. On raconte même que là-bas, la France sert d'anti-modèle...

L'histoire

En Pologne on vend aux enchères les frontières

Des barrières et des panneaux installés aux frontières, des plaques « frontières d'état - passage interdit », « interdiction de photographier » : à vendre. Tout cela est devenu inutile depuis l'élargissement de l'espace Schengen. L'argent recueilli servira à financer les bourses d'études pour enfants des réfugiés en Pologne.

L'Europe renforce ses frontières

Ils sont près de 30 000 à vivre dans des centres de rétention en Europe. Qu'ils soient demandeurs d'asile ou en instance d'expulsion, le sort est le même pour tous, tenus à l'écart de la société, cachés, dans des conditions de vie qui déshonorent la tradition d'accueil de la vieille Europe.

On recense aujourd'hui 224 centres le long des frontières orientales et méridionales et selon Migreurop, on en trouve un grand nombre en Pologne, Slovaquie, République Tchèque et en Allemagne. Ils ont éclos petit à petit, flirtant souvent avec le non droit. Les conditions de vie varient d'un endroit à l'autre, atteignant parfois le sordide. Les effets psychologiques de l'incarcération peuvent être très sérieux, notamment chez les plus jeunes. L'ouverture de ces centres n'ayant pas réussi à endiguer les flux migratoires, l'Europe cherche des solutions en dehors de ses frontières. Des accords bilatéraux quelque peu ambigus ont vu naître des camps situés dans des pays périphériques comme le Maroc, l'Ukraine, la Libye ou la Turquie... Les délais de détention varient actuellement d'un pays à l'autre et la France n'est pas la plus mauvaise élève (32 jours en moyenne contre 12 à 18 mois ailleurs). Courant janvier, a été soumise au Parlement Européen, une directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères. Ce projet prévoit, entre autres, de fixer la durée maximale de la détention à 18 mois pour tous les pays de l'UE, ainsi que d'interdire pendant 5 ans le retour sur le territoire européen pour les personnes qui ont été expulsées. La Cimade a lancé un appel « [Non à la directive de la honte !](#) », soutenue par quelques 800 associations européennes.

Cette tendance au durcissement est confirmée par le nouveau Traité Européen qui reprend les mêmes articles que pour le projet de la Constitution européenne. Il confirme ainsi cette logique d'Europe forteresse, qui avait guidé la conclusion des accords de Schengen et qui inspire de nombreuses politiques nationales. En matière de droit d'asile, ce traité n'est assorti d'aucune mesure protégeant les dispositions les plus favorables aux réfugiés. La notion de « normes minimales » régissant l'accueil des demandeurs d'asile disparaît au profit de « statut uniforme ». Le « partenariat avec les pays tiers pour gérer les flux » pose lui aussi problème, avec l'établissement par l'Union d'une liste de pays sûrs risquant d'obéir davantage à des considérations diplomatiques qu'à la prise en compte de la réalité des menaces.

Le 13 février dernier, le Conseil d'Etat a statué sur un recours de Forum Réfugiés et a annulé partiellement la seconde liste de pays sûrs. De même, il a estimé que l'Albanie et le Niger ne pouvaient être considérés comme des pays dits « sûrs » au regard de l'instabilité qui y règne. Le Conseil d'Etat a également confirmé que cette liste n'était pas immuable. Mais ne serait-ce pas la notion même de POS qui est toute entière à revoir ?

Les réfugiés se méprennent sur l'espace Schengen

Avec le démantèlement symbolique des points de passage aux frontières à travers l'Europe de l'Est, neuf des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne ont rejoint l'espace Schengen. Cependant, la plupart des demandeurs d'asile et réfugiés vivant dans des pays situés aux frontières de l'UE, seront déçus s'ils croient que cela équivaut à de nouvelles libertés. Beaucoup d'idées fausses circulent à tel point que l'UNHCR a été obligé de mettre au point une brochure d'information. Des personnes ayant reçu le statut de réfugié dans les nouveaux pays de l'espace Schengen pourront désormais, comme le font les touristes, voyager dans d'autres pays mais ils ne pourront pas y rester plus de 90 jours et ne pourront pas y travailler sans permis. Les demandeurs d'asile, ne pourront pas quitter le pays où ils ont fait leur demande initiale tant que la procédure est en cours.

En Pologne, c'est tout le contraire, les gens ont cru que l'entrée du pays dans l'espace Schengen se traduirait par un contrôle accru aux frontières, l'idée a été alimentée par des passeurs qui ont intensifié le propos et mis en place les filières. Cela a entraîné un surpeuplement dans les centres d'accueil polonais mais aussi dans les autres pays.

L'espace Schengen de libre circulation a été élargi à 24 pays européens permettant désormais à quelques 400 millions de personnes de voyager librement de l'Est à l'Ouest de l'Europe et du cercle polaire, en Norvège, au Portugal.



Regain de tension au Sri-Lanka

Un communiqué d'Amnesty International appelle à protéger de toute urgence les civils tamouls, alors que les hostilités reprennent de plus belle. L'association craint que la fin officielle de la trêve obtenue grâce à l'accord de cessez-le-feu signé par le gouvernement Sri Lankais et les Tigres du LTTE n'aboutisse à une recrudescence des hostilités et ne conduise à une augmentation spectaculaire des attaques aveugles contre la population civile. Amnesty international appelle toutes les parties en conflit à respecter leurs obligations au regard du droit international et à protéger la population civile. L'organisation demande instamment à la communauté internationale de soutenir son appel en faveur de l'envoi rapide sur le terrain d'une présence internationale et indépendante chargée de veiller au respect des droits humains.

Par ailleurs, la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme), a demandé à la France et à l'Angleterre de ne plus renvoyer de Tamouls vers le Sri-Lanka. Les Tigres, hindouistes, se battent pour l'indépendance du nord et du nord-est de ce pays, peuplé à 75% de Cinghalais bouddhistes. Cette île de 20 millions d'habitants s'enlise dans le plus vieux conflit en cours en Asie, une guerre oubliée. Depuis 1972, près de 70 000 personnes ont été tuées.



Etats-Unis - Australie: échange de bons procédés

Les Etats - Unis et l'Australie ont franchi une nouvelle étape dans la fermeture de leurs frontières : ils ont décidé de procéder dans un but de dissuasion à des échanges de réfugiés (200 réfugiés par an prévus dans l'accord). Chaque pays restera responsable du traitement des demandes et seuls les réfugiés officiellement reconnus comme tels pourront être transférés s'ils le désirent sur le territoire australien ou américain. Les demandeurs d'asile seraient retenus le temps de l'étude de leur dossier dans des camps de détention américains pour ceux qui demandent l'Australie et les îles du Pacifique, pour ceux qui désirent gagner les Etats - Unis !

Somalie : une situation difficile



Les violences à Mogadiscio sont incessantes et ne font qu'aggraver la vulnérabilité de la population. L'action humanitaire en Somalie n'a jamais été aussi difficile. Sans une amélioration de la situation sécuritaire, le bilan humanitaire restera sombre, a indiqué Matthew Olins, le responsable du Bureau d'OCHA en Somalie. Le flux ininterrompu de personnes déplacées en provenance de Mogadiscio, la sécheresse dans les régions centrales, les attaques subies par les agences et les travailleurs humanitaires ; rien ne permet de stabiliser la région.

L'UNHCR et le gouvernement djiboutien étudient la possibilité d'établir un centre d'accueil près de la frontière pour les recevoir avant leur transfert au camp Ali Adeh,

qui accueille environ 7000 réfugiés. Nombre de ceux qui franchissent la frontière espèrent poursuivre leur voyage jusqu'au Yémen. Mais la traversée du golfe d'Aden est périlleuse. Près de 1400 personnes sont mortes ou ont disparu lors de la traversée l'année dernière.

Yémen : le calvaire des migrants africains

Fin décembre, le Parlement Yéménite lançait un appel aux riches états pétroliers voisins de la péninsule arabique. En leur demandant de recueillir sur leur territoire les migrants africains, les députés soulèvent la question du partage de ce qui est devenu un lourd fardeau économique et social pour le pays. Aucun autre pays n'a signé la Convention de Genève sur le statut des réfugiés. Mais il y a surtout un côté tragique dans la situation que vivent ces milliers de personnes, Somaliens, Ethiopiens, chaque mois plus nombreux à tenter de fuir les combats de la corne africaine pour trouver refuge au Yémen.

Combien sont-ils ? Plusieurs centaines de milliers sans doute car il n'existe aucun instrument de mesures statistiques pour mieux évaluer l'impact migratoire des crises africaines sur le Yémen. Les parlementaires en appellent à la solidarité régionale, mais aussi à leur propre gouvernement, invité à rédiger un droit d'asile qui fait cruellement défaut pour statuer, avec équité, sur le sort de tous ceux qui ne peuvent prétendre au statut de réfugié.

Haïtiens et Mexicains au Canada

Le nombre de Mexicains, mais surtout d'Haïtiens arrivant des Etats-Unis pour demander le statut de réfugié connaît une très forte augmentation au Canada. Une nouvelle loi a obligé les immigrants illégaux aux Etats-Unis à régulariser leur statut. Ceux qui n'ont pas pu le faire sont expulsés massivement.

Guinée - Sierra Léone

Quelque 1200 réfugiés Sierra-Léonais massés dans un camp au Sud de la Guinée, ont accepté de rentrer dans leur pays, alors qu'ils espéraient obtenir l'asile politique en Occident a annoncé le HCR.

Rwandais en Belgique

Les Rwandais ont été parmi les Africains les demandeurs d'asile les plus nombreux à obtenir le statut de réfugié politique en Belgique en 2007.

Accords Canada -Etats-Unis

Le juge Michael Phelan de la Cour fédérale canadienne a statué que l'accord dit des « pays tiers sûrs » entre ces deux pays était illégal. Il considère que les Etats-Unis ne peuvent être considérés comme pays sûr parce qu'ils renvoient dans leur pays des personnes qui risquent d'y être torturées.

Microcrédits pour les réfugiés colombiens

L'UNHCR a signé un accord avec l'institution de microfinance vénézuélienne gouvernementale afin d'accorder les micro-crédits aux réfugiés et demandeurs d'asile colombiens dans les villes frontalières de Zulia, Tachira et Apure. « Ces prêts à faible taux d'intérêt sont destinés à soutenir des projets de travail indépendant dans l'agriculture, la pêche, l'élevage, la petite industrie et le commerce » a indiqué le porte-parole du HCR.